

BUREAU DE TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME
Séance du 04 septembre 2025

Date de convocation : 28 août 2025

Date d'affichage : 05 septembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres :

Inscrits : 18
Présents : 15
Absents : 3
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**Objet : Promesse de bail Emphytéotique
Photovoltaïque au sol
Commune de FLUY**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 04 septembre à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : Alain SURHOMME, Patrick DESSEAUX, Michel DESTOMBES, Jean-Paul LECOMTE, Jean-Marie MACHAT, Virginie SANNIER, Francis HOUSSE, Jean-Jacques STOTER, Alain SAVOIE, Gaëlle PAYS, Dominique CAMUS, Didier FRANCOIS, Daniel CAVE.

Etaient absents et excusés : Yves MONIN, Bruno ETEVE, Nicolas PLE.

M. Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, le Président indique que la Commune de Fluy a souhaité étudier la possibilité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur une partie inexploitée de la parcelle AA2.

Dans ce cadre, la Commune a chargé Territoire d'Energie Somme d'étudier la faisabilité de construire un parc solaire photovoltaïque. TE80 propose de développer un projet d'une puissance estimée à 300 kWc sur une surface de 0.72 ha qui permettrait de produire l'équivalent de la consommation d'environ 70 foyers.

Pour avancer sur le projet, il conviendrait de signer une promesse de bail emphytéotique sous conditions avec la commune de Fluy sur 40 ans, prorogable 10 ans, pour un loyer d'environ 1 500 euros annuel à compter de la mise en service de l'installation.

.../...

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les Statuts de Territoire d'Energie Somme en date du 4 octobre 2024 ;

Vu la demande de la Commune ;

Vu la promesse de bail emphytéotique entre la Commune et Territoire d'Energie Somme ;

Considérant que dans le cadre de son Budget Annexe Production d'énergie renouvelable, Territoire d'Energie Somme porte la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïques ;

Considérant l'intérêt général de soutenir des initiatives locales en matière de transition énergétique ;

Considérant que le Président de Territoire d'Energie Somme est habilité à signer les conventions correspondantes et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de ces projets.

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la promesse de bail emphytéotique entre la Commune de Fluy et TE80 ;
- De charger Monsieur le Président de signer la promesse de bail emphytéotique avec la commune de Fluy.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président

Franck BEAUVARLET

